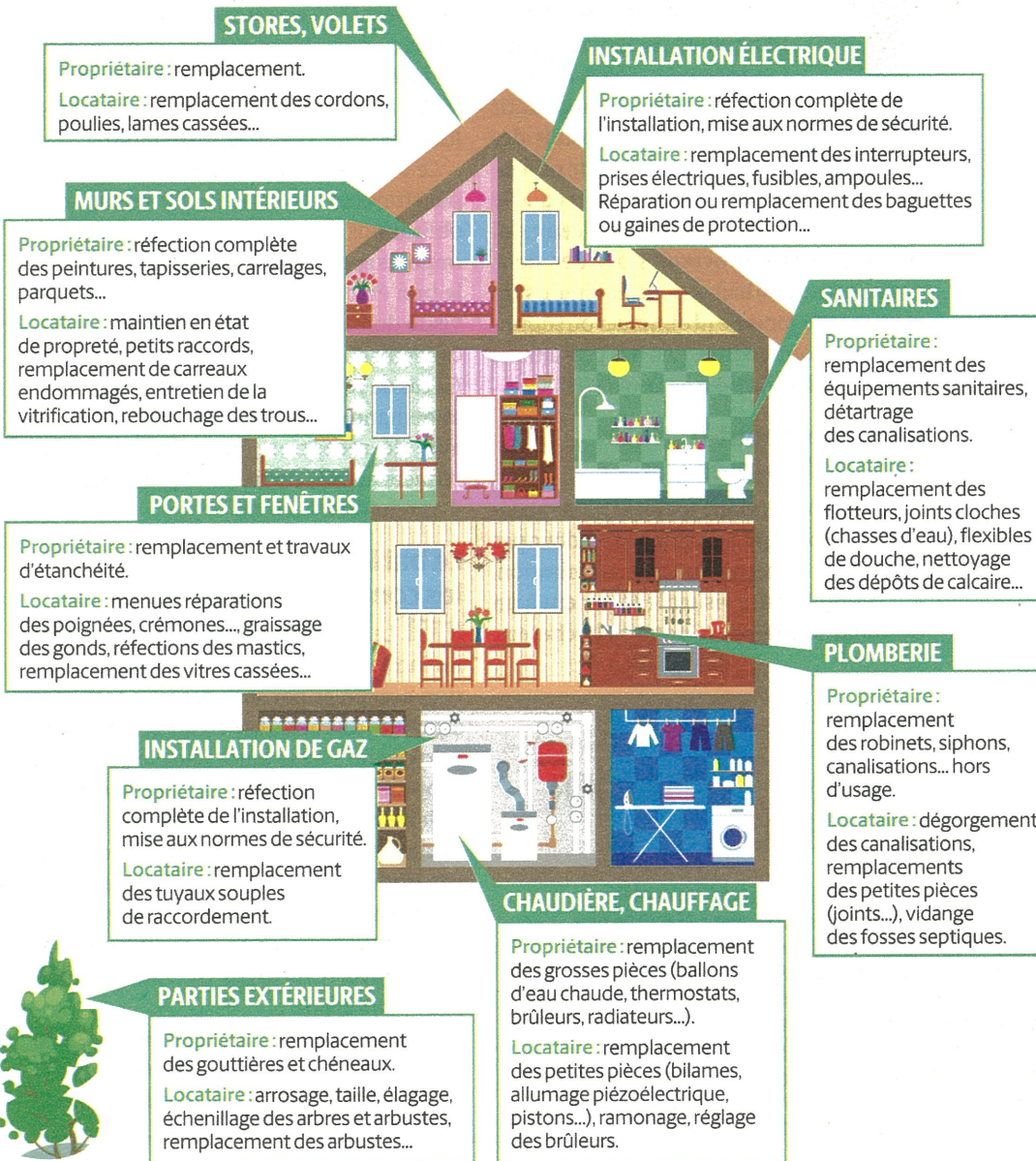


➔ Repères

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS : QUI PAIE QUOI ?

Le bailleur doit remplacer les équipements vétustes et prendre en charge les travaux nécessaires à la conservation et à la mise aux normes de l'immeuble. Le locataire doit assumer les menues réparations et les dégradations de son fait, survenues en cours de bail. Voici quelques exemples.



SHUTTERSTOCK